



Quelles closes rédiger dans un contrat de créateur de logo

Par **lia_old**, le **15/10/2007** à **09:21**

Bonjour, je suis une jeune artiste a qui on a demandé de créer un logo pour une societe en court d'ouverture.rncependant ne connaissant pas la et les demarche a suivre, j'ai présentée spontanément mes croquis;la personnnne en question étant une connaissance je ne me suis pas mefiée.rnIl m'a donc pris mon idée sans me le demander et sans remuneration, a l'heure actuelle, je vais déposer mon logo a l'INPI sans lui en parler et tenter de realiser un contrat en bonne eduforme pour:rn-demander une remuneration sur la base de mon travail.rn-demander a toucher des Royal T sur tout produits vendu portant le logo.rn-aussi lui permettre, puisque si je depose le logo je suis propriétaire intellectuelle de la marque, donc de lui donner l'exclusivité de son utilisationrnJe souhaiterais que vous m'aidiez a reliser mon contrat afin d'eviter de me faire avoir.rnMerci d'avance lia